

## OPTIMISER LA PRATIQUE DU BARÈME AUTOMOBILE

|             |              |                  |                          |          |
|-------------|--------------|------------------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée :      | Niveau :         | Modalités :              | Tarifs : |
| AA111       | 1 jour - 7 h | Perfectionnement | Présentiel ou à distance | 648,00 € |

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 04/06/2025 au 04/06/2025
- Du 13/11/2025 au 13/11/2025

### OBJECTIFS

- Analyser des constats amiables afin de pouvoir déterminer efficacement le cas de barème applicable

#### **Métiers préparés :**

Chargés d'indemnisation sinistres matériels automobiles

#### **Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**La formation est entièrement basée sur la méthode d'analyse de constat amiable. Les participants appliquent le cas du barème de la convention IRSA. Les participants travaillent en sous-groupes puis le formateur effectue une correction collégiale.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Analyser les types d'accidents

1. Apprécier et utiliser les moyens de preuves conventionnellement recevables.
2. Véhicule circulant dans le même sens
3. Véhicule circulant en sens inverse
4. Véhicules circulant sur des chaussées différentes
5. Cas particulier du véhicule à l'arrêt ou en stationnement

### B. Identifier les interdictions

1. Relatives
2. Absolues
3. Exceptions prévues au cas 56

### C. Études de cas

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles matériels confirmés  
Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés  
Chargés d'indemnisation spécialisés dans les recours IRSA  
Chargés d'indemnisation spécialisés dans les recours IRCA

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base dans ce domaine.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 02/02/2025 à 07:43